

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2021

Salle du Conseil - Mairie – 9h30

Date de la convocation : 22/0/06/2021

Membres présents : Valérie BALANDIER, Jacqueline GIGON, Mourad ASSAL, Magali FERCIOT, Jean FRIED, Corinne MOUGEY, Gino PELLEGRINI, Jean Louis REBICHON

Excusés : Anaïs ABRAMATIC (procuration à Mourad ASSAL), Pascal BANDI-MARCHAND (procuration à Jean Louis REBICHON), Jean Michel GROSCLAUDE (procuration à Gino PELLEGRINI), Daniel BOEGLI (procuration à Jean FRIED), Laetitia JOLY (procuration à Magali FERCIOT), Priscille ROY (procuration à Corinne MOUGEY), Maud WANHAM-PECHEUX (procuration à Jacqueline GIGON)

En présence de Marilyn N'BOUELA, secrétaire de mairie

Ordre du jour

- 1) **Approbation compte-rendu conseil du 07/06/2021.** RAS
- 2) **Délibération portant sur la confirmation de l'engagement de la commune pour la réalisation du Pôle Educatif Intercommunal.** Après avoir rappelé l'historique du projet d'école intercommunale ALLENJOIE – BROGNARD – DAMBENOIS, et en avoir défini le cadre (Commune de BROGNARD porteuse du projet car édification sur son territoire, engagement moral et financier des trois communes à assurer la charge à parts égales, un tiers pour chaque commune), ceci faisant l'objet d'une convention déjà signée en mars 2019, le Conseil Municipal prend connaissance des résultats des appels d'offres portant le coût des travaux à 3.348.151,66€ HT (trois millions trois cent quarante-huit mille cent cinquante et un euros et 66 centimes). Il convient de mentionner que ce montant « travaux » sera complété par les frais d'études, d'architecte et autres, ainsi que d'aléas non chiffrés à ce stade. Ces données exposées et comprises, le Conseil Municipal :
 - Valide l'engagement de la commune sur ces bases
 - Confirme sa solidarité de principe et sa participation à hauteur d'un tiers des dépenses
 - Autorise le Maire à signer tout document concernant le Pôle Educatif Intercommunal

VOTE : unanimité (15 voix)

- 3) **Délibération portant sur la validation de la proposition de l'ONF concernant les plantations de résineux scolytés ou touchés par la sécheresse.** La commission du bois s'est réunie le mercredi 16 juin en présence de responsables de l'ONF, Nathan BOILEAU, notre référent, et Sylvain BARBASON spécialiste des problématiques touchant les résineux. En l'absence de Daniel BOEGLI, rapporteur excusé. La réunion portait sur le traitement des parcelles touchées par les scolytes et par la sécheresse à répétition. Nous avons évoqué devant vous avec Daniel plusieurs fois le sujet qui intègre un souci de sécurité par rapport à la vélo-route. Monsieur BARBASON expose le sujet et quelques options dont une seule constitue un

intérêt : l'exploitation groupée. C'est une procédure qui bénéficie d'un soutien national notamment au niveau du coût du bois transporté. Elle propose de confier la maîtrise de l'opération à l'ONF, qui se charge de trouver les entreprises pour l'abattage, la vente et le transport. Cette démarche décharge la commune sur bien des points et garantit, au minima, une opération « blanche » financièrement. Un léger bénéfice pourrait même être espéré...

Pour activer cette opération, nous devons :

- Signer une convention de partenariat « Mandat de gestion et de paiement » avec l'ONF
- Remplir et signer la demande d'aides
- Produire une déclaration sur l'honneur faisant état des aides éventuelles déjà perçues dans le cadre du régime « MINIMIS »
- Valider la fiche d'analyse prévisionnelle de l'opération

Afin de solliciter une aide pour exploitation et commercialisation de bois scolytés, le Maire demande au Conseil de l'autoriser pour la durée du mandat à signer l'ensemble des documents présentés par l'ONF.

Après en avoir délibéré le Conseil donne délégation au Maire pour solliciter une aide à l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés auprès de l'ONF et l'autorise à signer tout document afférent.

VOTE : 14 POUR – 1 Abstention

4) Avis concernant la demande d'enregistrement pour implantation unité « FAURECIA SIEDOUBS »

Une enquête publique s'ouvre samedi 25 juin pour une durée d'un mois. Le dossier déposé en mairie peut être consulté par la population. Ce processus se nomme « demande d'enregistrement pour implantation unité FAURECIA SIEDOUBS ». Chaque administré peut rédiger des remarques et avis sur différents aspects. A la fin de ce mois d'enquête publique, le dossier est retourné à la préfecture pour consultation des remarques énoncées.

Administrativement, le Conseil Municipal doit rendre un avis officiel au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête publique, soit avant le 8 août. Compte-tenu de la période de vacances, le Conseil Municipal est amené à donner un avis de principe. Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne un avis favorable de principe. Toutefois, il insiste pour que les questions et problèmes relatifs à la GESTION DES EAUX PLUVIALES et à l'accroissement du TRAFIC ROUTIER (ainsi que la VITESSE) dans la commune soient INTEGRES ET TRAITES avant finalisation du projet. La commune souhaite un accompagnement technique et financier de l'intercommunalité et de l'aménageur sur ces dossiers.

VOTE : 13 POUR – 2 Abstentions

Séance close à 10h20.